

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2025-423 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'INCLURE UNE PARTIE DU LOT 6 565 389 ET DU LOT 2 210 685 DANS LA ZONE R-5

Le projet de règlement suivant a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 novembre 2025 et concerne les zones suivantes

Limites des zones P-1 et R-5 avant modifications :



Limites des zones P-1 et R-5 après modifications :



Une assemblée publique de consultation se tiendra **le mardi 2 décembre 2025, à 20 h**, à l'endroit habituel des séances du conseil, soit au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique. Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ainsi que sur le site Internet.

Donné à Saint-Dominique, ce 20 novembre 2025.



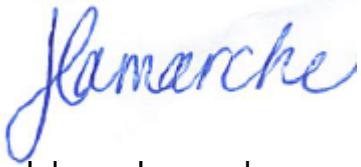
Jolyane Lamarche  
Greffière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Jolyane Lamarche, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Dominique, certifie par la présente avoir publié l'avis de consultation publique du projet de règlement 2025-423 ci-joint, en affichant une copie dans le journal Le Dominiquois, une au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, ce 20 novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 novembre 2025.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche